

Création d'un dossier Emploi CNDS

Vous souhaitez bénéficier du dispositif Emploi CNDS afin de financer la création d'un nouvel emploi au sein de votre structure.

A cet effet et afin que votre projet puisse être étudié, vous voudrez bien nous adresser le dossier de demande d'aide Emploi CNDS 2016 ;

L'**Emploi CNDS** est destiné à faciliter notamment l'embauche de personnels qualifiés, par des employeurs susceptibles de prendre en charge, à terme, la totalité du coût de l'emploi. Il s'agit d'éducateurs sportifs qualifiés exerçant des fonctions techniques et pédagogiques et/ou affectés à des tâches de coordination et de développement embauchés en contrat à durée indéterminée dans le respect de la convention collective nationale du sport.

Ces créations doivent s'inscrire au cœur du projet de l'association avec comme objectifs principaux, le développement de la pratique sportive.

La demande sera examinée par la Commission territoriale du Centre national pour le développement du sport (CNDS).

Aide prévue

Les associations peuvent bénéficier d'une aide financière, pour un emploi à temps plein, dégressive ou non sur **4 ans**, avec l'échelonnement suivant :

12 000 €	:	Première année - 2016
10 000 €	:	Deuxième année - 2017
7 500 €	:	Troisième année - 2018
5 000 €	:	Quatrième année - 2019
34 500 €		

.Aide non dégressive : 12 000€ sur 4 ans.

Les conditions particulières

- Le projet de création doit offrir des garanties de pérennisation de l'activité et du poste.
- Le personnel recruté devra être titulaire des qualifications requises par l'article L 212-1 du code du sport (cas d'un embauche d'un éducateur sportif).
- Afin de poursuivre l'emploi en cours, vous devez obligatoirement remplir et remettre chaque année, la fiche « Bilan de l'emploi » qui vous sera envoyée et la Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) de l'aide pour l'emploi de l'année n-1.
- **Pour toute création d'emploi, joindre obligatoirement** au dossier:
 - Une demande écrite du président de l'association.
 - un plan de financement de l'emploi sur 4 ans.

Si vous avez un projet de création d'emploi, n'hésitez pas à contacter :

La Direction de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale
DJSCS Guyane
 Pôle sport
 Tél/0594 299 226

DATE LIMITE : 18 Mars 2016